

<p>Numéro de rôle : 7188 (NL) Date de réception : 23-05-2019 Date audience : --- Date prononcé : ---</p>	<p><u>En cause</u> : le recours en annulation de la section 2 du chapitre 11 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal (articles 89 à 114), introduit par D.V. et autres.</p> <hr/> <p><u>Mots-Clés</u> : DROIT ÉCONOMIQUE – RÉGLEMENTATION DES PROFESSIONS – EXPERT-COMPTABLE ET CONSEILLER FISCAL – DISCIPLINE PROFESSIONNELLE – COMMISSION DE DISCIPLINE, PEINES DISCIPLINAIRES, PROCÉDURE DISCIPLINAIRE, EFFACEMENT DE LA PEINE DISCIPLINAIRE ET RÉHABILITATION ET PROCÉDURE D'APPEL – MODALITÉS</p>
<p>Numéro de rôle : 7187 (NL) Date de réception : 22-05-2019 Date audience : --- Date prononcé : ---</p>	<p><u>En cause</u> : le recours en annulation et la demande de suspension de la loi du 7 avril 2019 modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments, introduits par la SPRL « IC PHARMA ».</p> <hr/> <p>Cette affaire a été jointe à l'affaire numéro : <a href="#">7182</a></p> <hr/> <p><u>Mots-Clés</u> : SOINS DE SANTÉ – LOI DE 1964 SUR LES MÉDICAMENTS – DISTRIBUTION EN GROS DE MÉDICAMENTS – AUTORISATION – CONDITIONS – LIMITATIONS IMPOSÉES AUX GROSSISTES-RÉPARTITEURS</p>
<p>Numéro de rôle : 7186 (NL) Date de réception : 22-05-2019 Date audience : --- Date prononcé : ---</p>	<p><u>En cause</u> : le recours en annulation et la demande de suspension de la loi du 7 avril 2019 modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments, introduits par la SPRL « GRACOPA ».</p> <hr/> <p>Cette affaire a été jointe à l'affaire numéro : <a href="#">7182</a></p> <hr/> <p><u>Mots-Clés</u> : SOINS DE SANTÉ – LOI DE 1964 SUR LES MÉDICAMENTS – DISTRIBUTION EN GROS DE MÉDICAMENTS – AUTORISATION – CONDITIONS – LIMITATIONS IMPOSÉES AUX GROSSISTES-RÉPARTITEURS</p>
<p>Numéro de rôle : 7185 (NL) Date de réception : 22-05-2019 Date audience : --- Date prononcé : ---</p>	<p><u>En cause</u> : le recours en annulation et la demande de suspension de la loi du 7 avril 2019 modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments, introduits par la SPRL « NADIMED ».</p> <hr/> <p>Cette affaire a été jointe à l'affaire numéro : <a href="#">7182</a></p> <hr/> <p><u>Mots-Clés</u> : SOINS DE SANTÉ – LOI DE 1964 SUR LES MÉDICAMENTS – DISTRIBUTION EN GROS DE MÉDICAMENTS – AUTORISATION – CONDITIONS – LIMITATIONS IMPOSÉES AUX GROSSISTES-RÉPARTITEURS</p>
<p>Numéro de rôle : 7184 (NL) Date de réception : 22-05-2019 Date audience : --- Date prononcé : ---</p>	<p><u>En cause</u> : le recours en annulation et la demande de suspension de la loi du 7 avril 2019 modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments, introduits par la SA « BELDIMED ».</p> <hr/> <p>Cette affaire a été jointe à l'affaire numéro : <a href="#">7182</a></p> <hr/>

	<p><u>Mots-Clés :</u> SOINS DE SANTÉ – LOI DE 1964 SUR LES MÉDICAMENTS – DISTRIBUTION EN GROS DE MÉDICAMENTS – AUTORISATION – CONDITIONS – LIMITATIONS IMPOSÉES AUX GROSSISTES-RÉPARTITEURS</p>
<p>Numéro de rôle : <b>7183 (NL)</b> Date de réception : 22-05-2019 Date audience : --- Date prononcé : ---</p>	<p><u>En cause :</u> le recours en annulation et la demande de suspension de la loi du 7 avril 2019 modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments, introduits par la SPRL « ECO.PHARMA.SUPPLY ».</p> <hr/> <p>Cette affaire a été jointe à l'affaire numéro : <a href="#">7182</a></p> <hr/> <p><u>Mots-Clés :</u> SOINS DE SANTÉ – LOI DE 1964 SUR LES MÉDICAMENTS – DISTRIBUTION EN GROS DE MÉDICAMENTS – AUTORISATION – CONDITIONS – LIMITATIONS IMPOSÉES AUX GROSSISTES-RÉPARTITEURS</p>
<p>Numéro de rôle : <b>7182 (NL)</b> Date de réception : 22-05-2019 Date audience : --- Date prononcé : ---</p>	<p><u>En cause :</u> le recours en annulation et la demande de suspension de la loi du 7 avril 2019 modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments, introduits par la SPRL « EURO-MEDIC ».</p> <hr/> <p>Affaires jointes : <a href="#">7183</a> <a href="#">7184</a> <a href="#">7185</a> <a href="#">7186</a> <a href="#">7187</a></p> <hr/> <p><u>Mots-Clés :</u> SOINS DE SANTÉ – LOI DE 1964 SUR LES MÉDICAMENTS – DISTRIBUTION EN GROS DE MÉDICAMENTS – AUTORISATION – CONDITIONS – LIMITATIONS IMPOSÉES AUX GROSSISTES-RÉPARTITEURS</p>

<p>Numéro de rôle : <b>7178 (NL)</b> Date de réception : 20-05-2019 Date audience : --- Date prononcé : ---</p>	<p><u>En cause :</u> le recours en annulation de l'article 3, 2°, de la loi du 7 avril 2019 modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments, introduit par la SPRL « TOBUFAR » et la SA « DISTRIPHAR ».</p> <hr/> <p><u>Mots-Clés :</u> SOINS DE SANTÉ – LOI DE 1964 SUR LES MÉDICAMENTS – DISTRIBUTION EN GROS DE MÉDICAMENTS – AUTORISATION – CONDITIONS – LIMITATIONS IMPOSÉES AUX GROSSISTES-RÉPARTITEURS</p>
---	---